



**Forum : "Les exploitations familiales agricoles  
sont les principales pourvoyeuses  
de nourriture et de richesses en Afrique de l'Ouest"**



## **PANEL 6**

**Accaparement des terres : quelles alternatives ?**

**Acquisitions de terres à grande  
échelle au Sénégal, Etat des lieux**

**Dr Cheikh Oumar BA  
(IPAR)**

**Dakar, le 22 novembre 2012**

# Introduction

- IPAR, un Think Tank ouest-africain
- Trois missions :
  - Recherche ;
  - Formation et renforcement des capacités ;
  - Mise en débat.
- Un accompagnement sur le long terme du CNCR et à ses membres ;
- Un appui à la réactualisation des propositions paysannes pour une réforme foncière négociée.



# Contexte et enjeux

- Caractérisé par :
  - la recomposition des EF dans le cadre du processus de libéralisation de l'économie ;
  - l'émergence d'une activité agricole d'entreprise qui préfigure un nouveau modèle de développement agricole ;
- L'agriculture joue un rôle clé en Afrique Subsaharienne (30% du PIB)
  - source de devises,
  - emploi (60% pop active) et revenus

# Des causes multiples d'ATGE

- Sur le plan externe :
  - Crises financière (2007) et alimentaire (2008) ;
  - Hausse des cours mondiaux des céréales ;
  - Baisse de la production et des stocks mondiaux ;
  - Enjeux de la sécurité alimentaire ;
  - Changements climatiques/agro-carburants.
- Au niveau interne :
  - Disponibilité et fertilité des terres arables : 3,8 millions d'ha cultivables ;
  - Faiblesse juridique et institutionnelle pour encadrer les transactions foncières à grande échelle ;
  - Discours politique favorable à l'arrivée d'investisseurs.

# Un rôle central joué par l'Etat

L'Etat a mis en place, à travers l'APIX :

- un dispositif de soutien aux investisseurs pour l'accès à la terre ;
- encourage les promoteurs privés à investir dans le secteur agricole ;
- nombreux privés ont déjà acquis des terres pour la production de produits maraîchers et d'agro-carburants destinés à l'exportation.

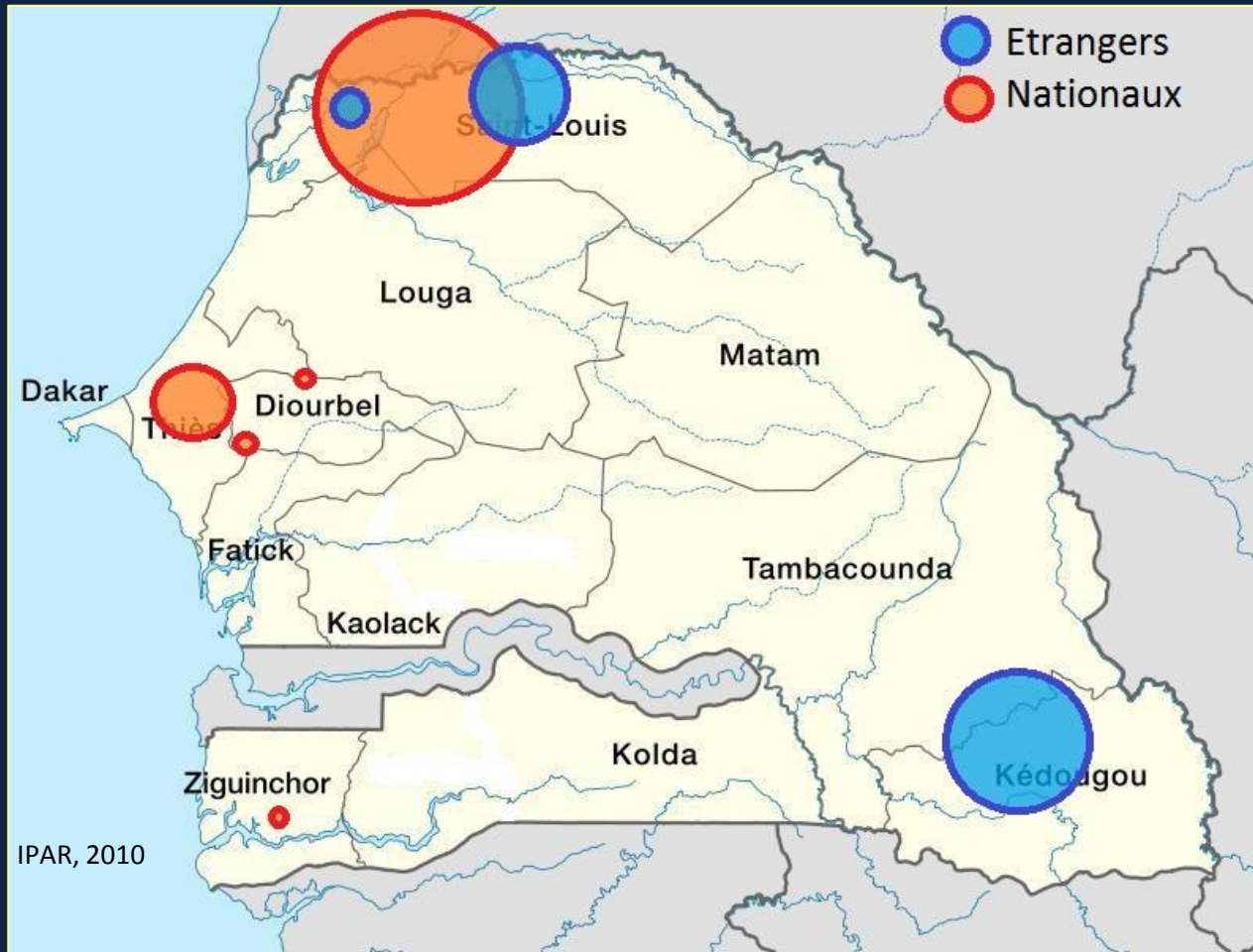


## En plus des étrangers, les acquéreurs de terres sont aussi des acteurs nationaux

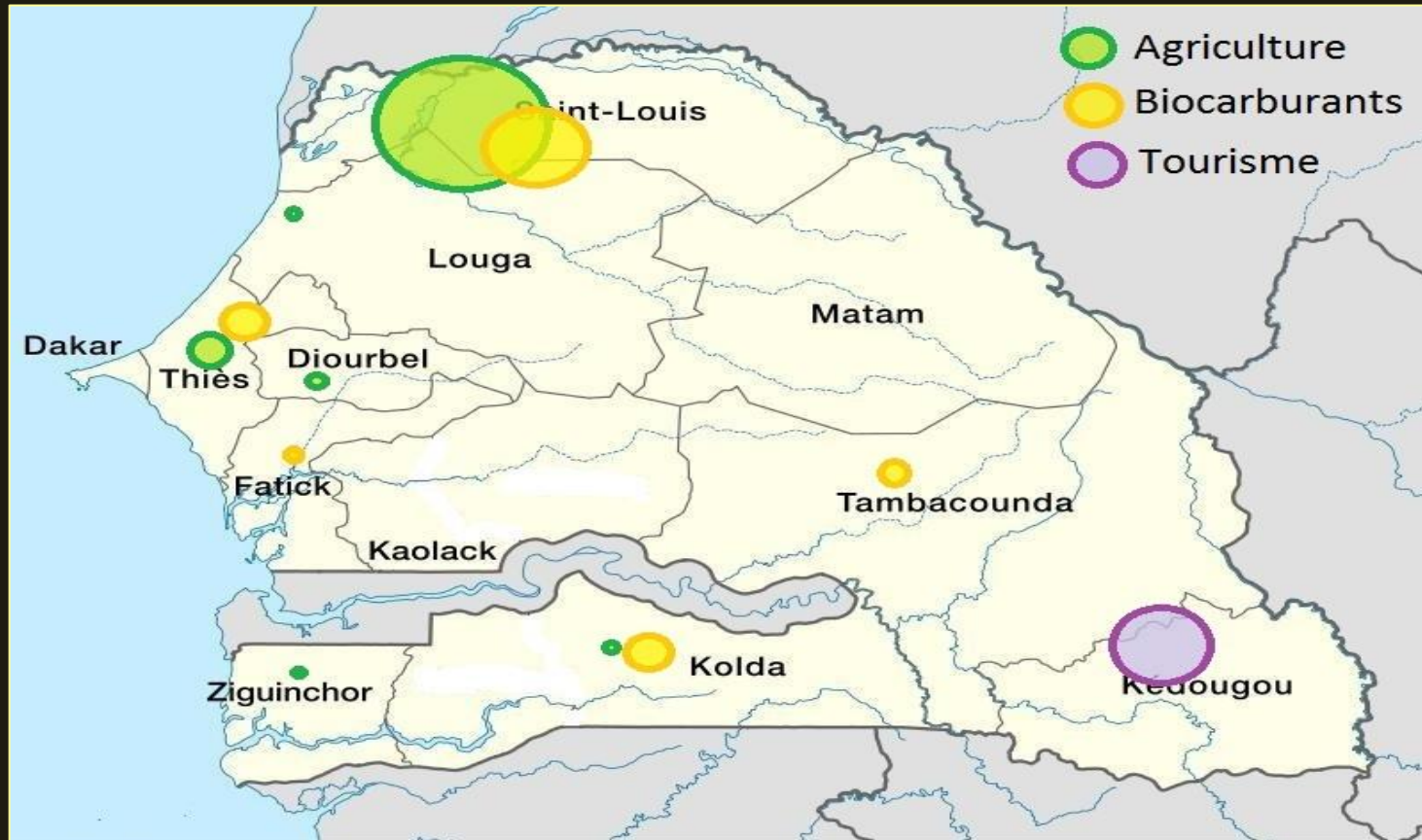


- Membres de l'administration (GOANA), personnes influentes (religieux, autres dignitaires).
- Les régions à haute potentialité sont les plus ciblées : Vallée du fleuve, Sénégal oriental, Bassin de l'Anambé et région de Thiès.
- Attribution via les collectivités locales ou l'Etat qui parfois déclassé des forêts.

# Quelques cas illustratifs



# Localisation des affectations en fonction des secteurs d'activités ou des productions concernés





# Cas de deux investissements italiens

- Senethanol/Senhuile

- Investisseur: ABE Italia et Tampieri Financial Group SPA;
- Superficie convoitée: 20 000 ha
- Zone: Fanaye (Podor)
- Montant investissements projetés: 100 milliards

- Jatropha Technology Farm (JTF)

- Investisseur: Tozzi Renewable Energy (TRE SPA) ;
- Superficie convoitée: 50°000 ha
- Zone: Nétéboulou et Ndogo Babacar (Tamba)
- Montant investissements projetés: 21,501 milliards FCFA

# Analyse du processus d'investissement et d'acquisition foncière (1/3)

- Une analyse du processus en trois étapes : investissement, consultation et acquisition foncière ;
- Forte implication des autorités dans le processus d'investissement (Ministères et APIX) ;
- Déconnexion entre le processus d'agrément de l'investissement et l'acquisition foncière ;
- Manque de transparence dans le processus d'acquisition foncière (jeu parfois nébuleux de conseillers ruraux) ;
- Rôle clé des intermédiaires pour l'acquisition des terres.

# Analyse du processus d'investissement et d'acquisition foncière (2/3)

- Consultation tronquée mettant en exergue les emplois à créer et masquant les effets négatifs de l'intervention ;
- Décalage entre les positions des conseillers ruraux et des populations ;
- Un processus d'acquisition foncière qui a piégé à la fois les investisseurs et ceux qui ont cédé leurs terres.

# Analyse du processus d'investissement et d'acquisition foncière (3/3)

- Des modèles d'affaires inappropriés ou prenant peu compte des intérêts des agriculteurs ;
- Des informations limitées aux parties prenantes (violation du droit à une information préalable et éclairée) ;
- Des problèmes de sécurité alimentaire faiblement pris en compte.





## Des réalités occultées (1/2)

- Au-delà de la « ruée vers la terre », une « ruée vers l'eau » vers les zones irriguées (zone Office du Niger, Vallée du fleuve Sénégal, etc.).



# Des réalités occultées (2/2)

- Si les **exploitations familiales** disposaient de titres sûrs, elles pourraient trouver des financements et mettre en valeur elles-mêmes les terres faisant l'objet d'acquisitions par des acteurs étrangers.
- Renforce la **marginalisation des femmes et du Pastoralisme** dans l'accès à la terre et aux ressources naturelles.



# Enclenchée depuis longtemps, la réforme foncière tarde à aboutir

- 1996: Plan d'action foncier (PAF) ;
- 2002: Loi d'orientation agricole ;
- 2004: Loi d'orientation agro-sylvopastorale ;
- 2004: Groupe thématique sur la réforme foncière par la DAPS ;
- 2005: Commission nationale de réforme du droit à la terre (CNRDT) ;
- 2010: Transfert de l'animation du groupe thématique au Ministère des finances ;
- 2012 : Mise sur pied d'une commission pour la réforme.

# Des orientations du CNRDT susceptibles de renforcer les accaparements (1/2)

- Création de vastes **zones d'investissements intensifs** pour faciliter l'accès à la terre aux détenteurs de capitaux ;
- **Immatriculation de ces terres** dans le domaine privé de l'Etat pour alléger les procédures d'attribution aux privés. Non gérées par les CL ;
- Concession de **droits réels aux gros investisseurs** : baux ordinaires ou emphytéotiques et droits de superficie ou vente de terrains domaniaux à usage industriel ou commercial.



# Des orientations du CNRDT susceptibles de renforcer les accaparements (2/2)

- **Privatise les terres au profit de l'Etat et les privés**
- Contradiction avec la LOASP
- Élargissement de la définition de **résident**
- Révision capacité de mise en valeur
- En parlant de « **structure chargée de l'aménagement foncier et de l'équipement rural** » en Juin 2010, le conseil présidentiel pour l'investissement n'a fait que reprendre les **propositions initiales de la LOA** qui prévoyait une agence de l'espace agricole (**AEA**).

# Conclusion et recommandations

- C'est moins l'investissement qui est remis en cause, mais le type de modèles d'affaires.
- Former les collectivités locales à l'application d'une bonne gouvernance locale : l'obligation de rendre compte, la transparence, l'efficacité et l'efficience, la réceptivité, la prospective et la primauté du droit.
- Assurer une consultation éclairée et préalable des populations dans tout processus d'investissement dans le foncier.
- Assurer une légitimité (acceptation sociale) des investissements en intégrant toutes les parties prenantes.
- Reconnaître des droits réels aux producteurs familiaux.

**Merci de votre attention**

**[www.ipar.sn](http://www.ipar.sn)**



Initiative Prospective Agricole et Rurale